

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de GARAT
du 26 janvier 2022**

**Séance tenue
salle du conseil municipal
en présence du public préalablement inscrit (2 personnes)**

Début de séance du Conseil Municipal ordinaire à 20h00

Secrétaire de séance : Arnaud PASCON

14 présents ; 1 excusée : Cécile MERIENNE ; 4 représentés : Thierry ROUGIER par Laurent DUGUE ; Virginie CHE par Sylvie PERRON ; Marjorie CHAUVET par Laurent DUGUE et Dominique de LORGERIL par Xavier JAUBERT.

Approbation du compte rendu de la séance du 17 novembre 2021

Ouverture de la séance par l'intervention de la SPL SEMEA pour la sensibilisation sur la consommation d'eau potable et la distribution de carafes à destination des élus pendant les conseils municipaux.

A l'unanimité, le conseil municipal

- **approuve** la convention relative à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental et d'espaces verts dans le cadre de l'aménagement d'un giratoire entre la RD939 et la RD87 et de la création d'un cheminement pour piétons ;
- **approuve** l'acte constitutif, approuvé par le bureau communautaire de GrandAngoulême, du groupement de commandes pour la collecte séparative et le traitement des biodéchets ; accepte que le rôle de coordonnateur du groupement soit à la charge de la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême
- **approuve** la constitution et le fonctionnement du groupement de commandes pour la passation des accords-cadres de formation professionnelle du personnel et la convention constitutive de ce groupement de commandes

Le conseil municipal a confirmé avoir pris connaissance des rapports annuels 2020 relatifs au prix et à la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **approuve** la dénomination « L'ATRIUM » pour la salle multi activités.

Par 16 voix pour et 2 contre, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour mise en vente de l'immeuble (déclaration préalable – bornage – mise en vente).

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **décide** que les bénéficiaires des prestations du CNAS pour l'année 2022 sont les agents titulaires actifs et les agents contractuels de droit public actifs ayant un contrat d'une durée minimum d'un an.
- **décide** d'adhérer à la convention de service « Santé, hygiène et sécurité au travail » du Centre de Gestion, de souscrire à l'ensemble des services proposés, d'autoriser M. le Maire à signer ladite Convention et a dit que crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2022 et suivants.

Le dernier point à l'ordre du jour relatif au débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire est reporté au prochain conseil municipal, dans l'attente d'informations complémentaires et de devis de différentes mutuelles.

Rappel des manifestations à venir sous réserve de nouvelles contraintes sanitaires

- Assemblée Générale de l'Amicale Laïque le 04/02/2022 à 20h30 (salle multi activités)
- Collecte de sang par l'Etablissement Français du Sang le 16/02/2022 après-midi

Prochaine séance du conseil fixée au 9 février 2022 (réunion de travail le 2 février à 18h30).

Fin de séance du Conseil Municipal à 22h13

Vu pour être affiché et mis en ligne sur le site internet de la commune dans le délai d'une semaine (article L.2121-25 de CGCT).

Le Maire,
signé : Hervé RAMAT

Le secrétaire de séance,
signé : Arnaud PASCON

